

## RECOURS DES ORGANISMES SOCIAUX ÉTRANGERS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA160	2 jours - 14 h	Expertise	Présentiel ou à distance	1405,00 €

## LIEUX ET DATES :

## PARIS

- Du 26/05/2025 au 27/05/2025

## OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes clés de l'intervention des organismes sociaux dans les sinistres corporels impliquant un étranger
- Gérer les réclamations émanant des tiers et organismes sociaux étrangers suite à un accident survenu en France ou à l'étranger (Carte Verte, 4e directive)
- Suivre la gestion effectuée par le correspondant et / ou le représentant étranger

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

[\*\*Consultez le taux de satisfaction de nos formations  
ici >>\*\*](#)

## POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Analyse de l'actualité législative internationale, de la jurisprudence de la Cour de Justice de l'UE et de la cour de cassation. Application des accords et règlements internationaux. Étude de cas concrets destinés à améliorer la connaissance de la nature et l'étendue des droits des tiers payeurs étrangers et développer la capacité de gestion des conflits de lois en matière d'imputation des recours.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'indemnisation des dommages corporels en France et à l'étranger, formateur expert de l'Iffpass.**

## PROGRAMME

### A. Indemnisation du préjudice corporel en Europe

1. Réviser les modalités et critères d'indemnisation des victimes : responsabilité civile, quantum et droit applicable

2. Connaître le rôle des systèmes sociaux : financement, prestations, bénéficiaires

### B. Cadre juridique international

1. Comprendre les principaux mécanismes de fonctionnement du Règlement 1408/71  
frais médicaux, hospitalisation, indemnités en espèces

2. Étudier les Conventions bilatérales, la Carte européenne d'assurance maladie

### C. Gestion du recours des tiers payeurs étrangers

1. Connaître les conditions d'exercice du droit de subrogation :

a) nature, étendue et assiette du recours

b) cas de la Suisse, autres particularités

2. Mieux gérer la résolution des conflits de lois :

1) jurisprudence CJCE, droit applicable et perspectives

2) cas pratiques : comment appliquer les évolutions récentes du droit et de la jurisprudence ?

3) nomenclature Dintilhac, droit préférentiel, concordance des postes, règlement Rome II...

### **Validation des acquis :**

**- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**

**- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**

**- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## PUBLIC

Chargés d'indemnisation automobiles corporels confirmés

Chargés d'indemnisation sinistres automobiles étrangers

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

## PRÉ-REQUIS

**Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques**

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1405,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / 01 47 76 58 70

Généré le 02/02/2026 à 09:55